

académie
Amiens

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme

éducation
nationale



Amiens, le 11 mai 2015

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Somme

à

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
Nationale
Mesdames, Messieurs les directeurs d'école

Action culturelle

Dossier suivi par
Juliette Goret-Drouhin
Coordonnatrice action culturelle

Téléphone
03 22 71 25 58
poste 25 58
Mél.

action-culturelle80@ac-amiens.fr

20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Objet : CLEA 2015-2016

L'éducation artistique, scientifique et culturelle occupe une place centrale dans la formation des citoyens de demain. Elle contribue à donner du sens et de la cohérence aux apprentissages. Elle permet de construire des parcours d'élèves innovants, diversifiés et stimulants.

A cet égard, je vous invite à vous saisir du « **Contrat Local d'Éducation Artistique** » d'Amiens métropole, dispositif central de l'éducation artistique et culturelle dans les écoles.

Les équipes pédagogiques veilleront à la complémentarité et à la variété des projets proposés à chaque élève au cours de sa scolarité, dans le cadre de la mise en place des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Les différents projets proposés répondront aux objectifs du projet d'école.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme participera à la mise en œuvre des CLEA sous la forme d'une mise à disposition de ses personnels, notamment des conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription. Ces derniers se tiennent à votre disposition pour apporter information et aide dans la construction des projets.

Je vous informe que les dossiers nécessaires à l'établissement d'un CLEA sont disponibles sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme.

Les formulaires, en ligne, comprennent :

- _ Un dossier d'information
- _ Un dossier de rédaction du projet qui comprend :
 - une fiche de renseignements
 - le budget prévisionnel
 - la lettre d'engagement de l'intervenant (artiste) pour ce projet
 - le projet pédagogique
- _ Une fiche-bilan du projet.

Les projets seront appréciés par la commission qui les examinera dès la fin du mois de septembre 2015 afin que les actions puissent débiter au retour des vacances de la Toussaint.

Les dossiers doivent parvenir, par la voie de vos circonscriptions, à la DOS au plus tard le **11 septembre 2015, délai de rigueur.** Les dossiers arrivant hors délai ne pourront être examinés par la commission.

Je vous remercie de votre engagement dans ce dispositif.

Yves DELECLUSE